

# LA VENTE

Acheter, vendre son bien immobilier est une aventure exceptionnelle qui n'arrive qu'une ou deux fois le long de sa vie.

Intervenir à un moment aussi important fait porter sur l'agent immobilier une responsabilité que beaucoup sous estime.

Je vais tacher non pas de vous faire aimer votre agent immobilier ce serait impossible et sincèrement je doute que nous méritions autant.

Ce que je vous propose c'est d'essayer de vous faire mieux connaître notre métier qui pour beaucoup est aussi une passion.

Chose à savoir, car c'est important :

- Le patron d'une agence immobilière doit avoir **une carte professionnelle** délivrée par la préfecture.
- La carte professionnelle est délivrée au personne physique titulaire **d'un diplôme** ou faisant état de suffisamment **d'expérience professionnelle**.
- Dans le cadre de la gestion locative et du syndic, le professionnel doit impérativement être couvert par **une garantie financière**, celle de 100%immo par exemple est de 580.000 €.
- **Les collaborateurs** indépendants ou salariés de l'agence doivent aussi être en possession d'**une carte professionnelle** délivrée sous le couvert de celle du patron ou la patronne de l'agence immobilière.
- Un **registre des mandats** de vente, de location, de gestion et de syndic est tenue par l'agence.
- Chaque **mandat** doit impérativement être noté sur le **registre**.
- Pour mettre en location ou à la vente, **la signature d'un mandat est obligatoire**.

- En cas de compromis, le **chèque de séquestre** doit être fait au nom du **notaire** et envoyé directement à celui-ci ou au nom de l'**agence immobilière** si elle a une garantie financière transaction et que la carte professionnelle précise « avec maniement de fonds »
- Dans chaque agence vous devez trouver un **affichage** en vitrine de **ses tarifs**, à l'intérieur l'**attestation de garantie**.
- Chaque compromis, bail, contrat de syndic doit être **consigné** dans un **registre** disponible aux services de l'état.

Et vous pensiez peut-être que devenir un agent immobilier était simple. C'est pourquoi, il ne faut jamais confondre un agent immobilier d'un mandataire qui lui ne dispose d'aucuns de ses documents chez lui mais chez son patron très certainement dans la banlieue chic de Paris. Demandez à un mandataire de vous montrez son registre, il sera bien ennuyé.

***Mais me direz vous pourquoi tous ses documents ?***

**Très simplement, pour sécuriser les transactions. C'est pourquoi, je ne saurais vous conseille que de vous rendre dans les bureaux de votre agent immobilier, de vérifier s'il est en possession de sa carte professionnelle ce qu'il fera avec grand plaisir.**

Pendant que vous y êtes vous voulez en savoir plus sur [le mandat de vente exclusif multidiffusé ?](#)

[scd\_google\_static\_map]